

CONVENTION DE STOCKHOLM

Secrétariat de la Convention de Stockholm
Programme des Nations Unies pour l'Environnement
Maison Internationale de l'Environnement 1
11-13, Chemin des Anémones
CH 1219 Châtelaine
Genève, Suisse
Tél: +41 (0) 22 917 8218
Télécopie: +41 (0) 22 917 8098
Mél: brs@brsmeas.org

Date: 22 mars 2016

Objet: Invitation à examiner et soumettre des observations sur le projet de descriptif des risques sur le projet de descriptif des risques pour les paraffines chlorées à chaîne courte

Madame, Monsieur,

La onzième réunion du Comité d'étude des polluants organiques persistants de la Convention de Stockholm s'est tenue du 19 au 23 octobre 2015, à Rome. Le rapport de la réunion (UNEP/POPS/POPRC.11/10) est disponible sur le site web de la Convention: www.pops.int/poprc11.

Conformément à la procédure prévue à l'article 8 de la Convention, le Comité a examiné le profil de risque pour les paraffines chlorées à chaîne courte (PCCC). Par décision POPRC-11/3, le Comité a adopté le profil de risque (UNEP/POPS/POPRC.11/10/Add.2) et il a décidé que les PCCC sont susceptibles, en raison de leur transport à longue distance, d'avoir des effets nocifs importants sur la santé et l'environnementaux justifiant ainsi une action à niveau mondial, et il a convenu que le Comité devrait procéder à l'élaboration d'une évaluation de la gestion des risques.

Conformément au paragraphe 7 (a) de l'article 8 de la Convention, le Comité a invité les parties et les observateurs à soumettre les informations requises à l'annexe F de la Convention et un groupe de travail intersessions a préparé le projet d'évaluation de la gestion des risques ci-joint pour PCCC. L'évaluation de la gestion des risques, ainsi que le profil de risque de PCCC, sera utilisé par le Comité comme base de sa recommandation à la Conférence des Parties pour savoir si ce produit chimique devrait être considérée pour l'inscription aux annexes A, B et / ou C de la Convention.

Vous êtes invité(e) à examiner le projet de descriptif des risques préparé et présenter vos commentaires au Comité d'étude des polluants organiques persistants, au plus tard **le 8 avril 2016**.

Nous vous prions de bien vouloir envoyer vos soumissions sous forme de fichier électronique par courriel à l'adresse suivante : poprc@brsmeas.org et kei.ohno-woodall@brsmeas.org.

Destinataires: Points de contact officiels de la Convention de Stockholm

Correspondants nationaux de la Convention de Stockholm

Copie: Représentants des missions permanentes auprès des Nations Unies à Genève

En cas d'impossibilité, veuillez adresser les documents sur support papier à :

Secrétariat de la Convention de Stockholm
Mme Kei Ohno Woodall
Programme des Nations Unies pour l'environnement
11-13 chemin des Anémones
CH-1219, Châtelaine, Genève, Suisse
Fax : (+41 22) 917 8098

Si vous avez des questions concernant cette invitation, ou si vous souhaitez recevoir les documents sur support papier, n'hésitez pas à contacter Mme. Kei Ohno Woodall (courriel: kei.ohno-woodall@brsmeas.org; Tel.: +41 22 917 8201).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.



Rolph Payet
Secrétaire Exécutif